



Païement salaire suite à liquidation judiciaire

Par **EI_Roupir**, le **23/05/2013** à **15:45**

Bonjour à tous,

Je vous contacte car j'aurais besoin de renseignements quant aux différentes options possibles qui s'offriraient à moi dans le cadre d'un licenciement économique.

Voici ma situation :

L'entreprise dans laquelle j'étais délégué du personnel a été mise en liquidation judiciaire en septembre dernier, provoquant le licenciement économique de l'ensemble du personnel. Les AGS ont permis de payer les salaires jusqu'au 12 octobre (15 jours après la liquidation). Seulement étant délégué du personnel, je n'ai été licencié que le 06 novembre (après aval de l'inspection du travail), par conséquent, la période entre le 12 octobre et le 06 novembre ne m'a pas été payée. D'après le liquidateur judiciaire, cette somme est inscrite au passif de l'entreprise et ne pourra sans doute pas m'être payée.

Quel recours ai-je pour faire évoluer ma situation ?

Merci d'avance !

Par **pepelle2**, le **24/05/2013** à **18:19**

Bonjour

Ce problème a fait l'objet d'une question d'un député justement

<http://www.andrechassaigne.org/Prise-en-charge-par-l-AGS-des.html>